

Chapitre I

« Composition rhétorique »

Les discours sont inséparables d'une histoire racontée qui les intègre, et à laquelle ils donnent sens. Cette narration que constituent les *Actes* n'est elle-même que partie d'une œuvre plus large, formée avec le troisième évangile. Cet ensemble textuel contient des indices de composition qui sont autant de guides d'intelligibilité. Ici, le rédacteur procède en pédagogue de la lecture, afin que ses lecteurs puissent saisir la visée rhétorique qui gouverne l'œuvre. Trois niveaux de sa composition retiendront successivement notre attention : les discours, tout d'abord, pris cette fois dans leur ensemble ; l'articulation ternaire entre narration, discours et citations, ensuite ; les liens entre *Luc* et *Actes*, enfin.

1. Les discours comme composition d'ensemble

Nous avons observé¹ les nombreuses traces de composition pour chaque discours en particulier : le soin que mit le rédacteur à construire leurs schémas interlocutifs en fonction du contexte, leur cohérence avec la narration, la récurrence de procédés rhétoriques indépendants de la variété des orateurs, la place précise de chacun des discours dans l'économie générale de l'œuvre.

Cette forme littéraire qui est celle des discours relève ainsi de la libre composition de l'auteur. L'apport de l'historiographie antique avait conduit M. Dibelius à cette même conclusion : les discours sont librement rapportés en vue du sens de la narration. En cela,

[Luc] suit la grande tradition de l'historiographie antique dans la mesure où il fixe librement l'occasion du discours comme il crée son contenu.²

¹ Première partie, Ch. II.

² DIBELIUS, 1956, p. 155.

La teneur de chaque discours et leur répartition dans l'œuvre à Théophile ne sont donc pas due au hasard ni aux contraintes d'une histoire passée. Aussi, nous allons tenter de montrer comment, de notre point de vue rhétorique, la lecture attentive du texte permet en elle-même de saisir le sens donné à la composition d'ensemble des discours.

1.1. Répartition d'ensemble des discours

Nous avons déjà noté¹ la précision du plan de répartition des discours dans le cycle de Pierre, puis dans celui de Paul. Examinons à présent la répartition d'ensemble des vingt-quatre discours dans les *Actes*, dont on trouvera un schéma à la page suivante. Avant de le commenter, il nous semble utile de rappeler l'ordre, les références, les interlocuteurs et contextes des discours.

	Référence	Interlocuteurs et lieux	Contextes
I	Ac 1,16-22	Pierre au milieu des frères (Jérusalem)	Assemblée intra-chrétienne
II	Ac 2,14-36	Pierre (avec les Onze) à la foule (Jérusalem)	Annonce milieu israélite
III	Ac 3,12-26	Pierre (avec Jean) au peuple (Jérusalem)	Annonce milieu israélite
IV	Ac 4,9-12	Pierre (avec Jean) aux chefs, anciens, scribes (Jr)	Judiciaire milieu israélite
V	Ac 5,35-39	Gamaliel dans le Sanhédrin (Jérusalem)	Judiciaire milieu israélite
VI	Ac 7,2-53	Étienne devant le Sanhédrin (Jérusalem)	Judiciaire milieu israélite
VII	Ac 10,34-43	Pierre à la Maison de Corneille à Césarée	Annonce milieu païen
VIII	Ac 11,5-17	Pierre aux apôtres et aux frères à Jérusalem	Judiciaire intra-chrétien
IX	Ac 13,16-41	Paul (avec Barnabé) à la synagogue d'Antioche	Annonce milieu israélite
X	Ac 15,7-11	Pierre aux apôtres et anciens à Jérusalem	Judiciaire intra-chrétien
XI	Ac 15,13-21	Jacques aux apôtres et anciens à Jérusalem	Judiciaire intra-chrétien
XII	Ac 17,22-31	Paul au milieu de l'Aréopage à Athènes	Annonce milieu païen
XIII	Ac 18,14-15	Gallion aux Juifs dans le tribunal de Corinthe	Judiciaire gréco-romain
XIV	Ac 19,25-27	Démétrios aux corps de métiers d'Éphèse	Milieu gréco-romain
XV	Ac 19,35-40	Le Secrétaire à l'assemblée d'Éphèse	Assemblée gréco-romaine
XVI	Ac 20,18-35	Paul aux anciens d'Éphèse à Milet	Assemblée intra-chrétienne
XVII	Ac 22,1-21	Paul au peuple à Jérusalem	Judiciaire milieu israélite
XVIII	Ac 23,1-6	Paul au Sanhédrin (Jérusalem)	Judiciaire milieu israélite
XIX	Ac 24,2-8	Tertyllos au Gouverneur à Césarée	Judiciaire romain
XX	Ac 24,10-21	Paul au Gouverneur à Césarée	Judiciaire romain
XXI	Ac 25,24-27	Festus au roi Agrippa à Césarée	Judiciaire israélo-romain
XXII	Ac 26,2-23	Paul dans la salle d'audience de Césarée	Judiciaire israélo-romain
XXIII	Ac 27,21-26	Paul au milieu de ses compagnons de traversée	« Dans la tempête »
XXIV	Ac 28,17-20	Paul aux notables juifs de Jérusalem	Annonce milieu israélite

Le contexte des discours est déterminant pour leur répartition. Les discours du cycle de Pierre s'inaugurent et se terminent en milieu intra-chrétien. Les discours du cycle de Paul commencent et s'achèvent avec une annonce en milieu israélite. Voici donc posé le cadre formel des discours. Celui-ci se trouve renforcé par des constructions parallèles : après chaque premier discours d'un cycle (discours I et IX), deux discours en contextes identiques ouvrent le sous-cadre qui suit.

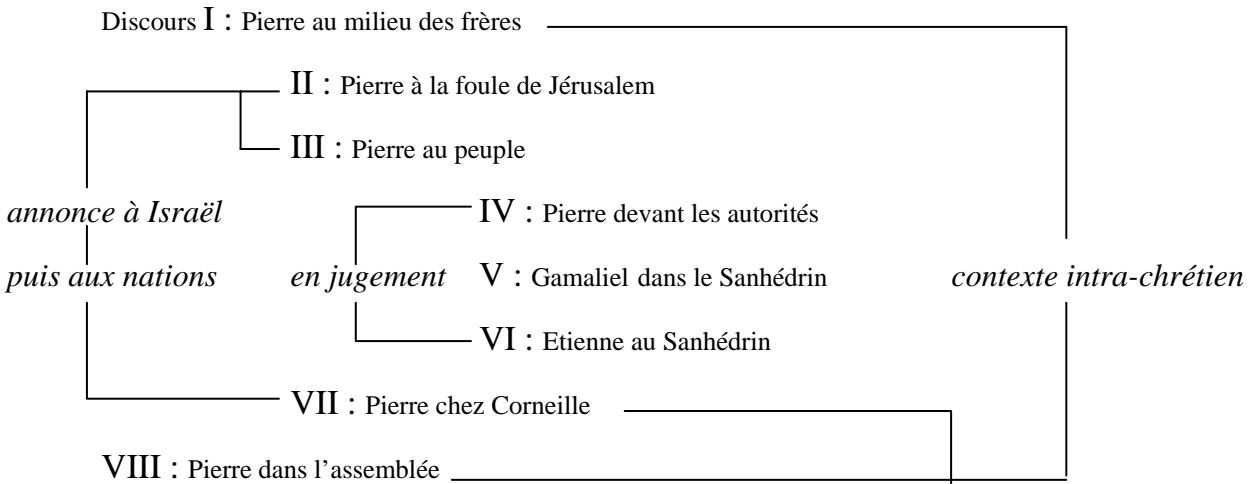
¹ Première partie, Ch. II, § 2.4., pp. 40-44. A l'instar de la présentation des discours dans notre Première partie, nous utiliserons ici le numéro d'ordre des discours (de I à XXIV) pour l'étude de leur répartition d'ensemble.

Plan de répartition des discours dans les Actes des Apôtres :

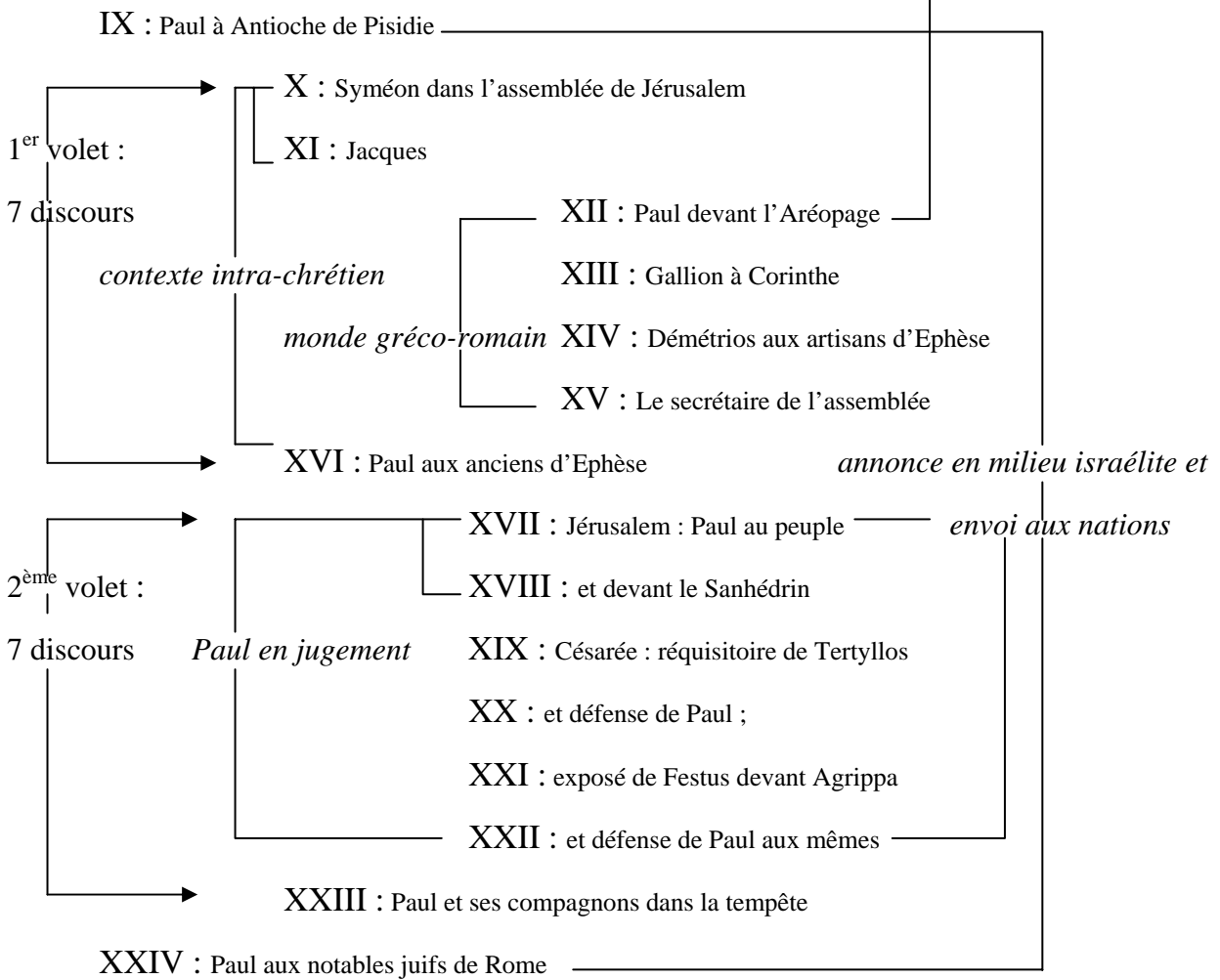
Sous-cadres

Cadres majeurs

I. Cycle de Pierre



II. Cycle de Paul



Dans ce tableau, les discours sont notés de I à XXIV selon leur ordre dans le texte. Les lignes représentent leurs relations de formes, de contenus et de contextes de situation qui organisent leur disposition d'ensemble.

En effet, les discours II et III sont des annonces à la foule et au peuple de Jérusalem ; les discours X et XI prennent place tous deux dans l'assemblée (Église) de Jérusalem.

L'annonce en milieu israélite, présente dans le cycle de Pierre avec les discours II et III, devient le cadre général des discours du cycle de Paul. Ce renversement obéit au sens de la narration : passer d'un *logos* adressé à des disciples du Seigneur Jésus (le texte des *Actes*) à l'annonce de la bonne nouvelle (à effectuer). De plus, les développements du premier et du dernier discours de Paul (IX et XXIV) présentent en parallélisme le thème de l'envoi aux nations. Ce thème est également contenu, et dans les mêmes termes, dans les discours XVII et XXII du second volet du cycle de Paul¹ :

[développement du discours IX] C'est à vous d'abord que devait être adressée la parole de Dieu. Puisque vous la repoussez [...], alors nous nous tournons vers les **nations**. Car tel est bien l'ordre que nous tenons du Seigneur : Je t'ai établi **lumière** des **nations**, pour que tu sois **salut** jusqu'à l'extrémité de la terre. (Ac 13,46-47)

[discours XVII] Mais [le Seigneur] me dit : Va, c'est au loin, vers les **nations**, que je vais, moi, t'**envoyer**. (Ac 22,21)

[discours XXII] Le Christ a souffert et lui, le premier à ressusciter d'entre les morts, il doit annoncer la **lumière** au peuple et aux **nations**. (Ac 26,23)

[développement du discours XXIV] Sachez-le donc : c'est aux **nations** qu'a été **envoyé** ce **salut** de Dieu ; eux, ils écouteront. (Ac 28,28)

Le cadre de l'annonce au peuple d'Israël, destinataire prioritaire de l'apostolat, est ainsi ouvert à de plus larges horizons. Parti d'Israël, le témoignage en vue du salut doit rejoindre les nations et, en elles, l'extrémité de la terre.

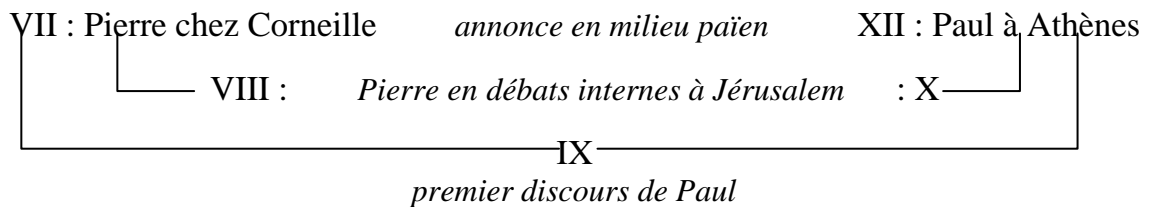
Cette évolution globale était annoncée par la structure de répartition des discours dans le cycle de Pierre. En effet, « la parole envoyée aux enfants d'Israël annonçant la bonne nouvelle de la paix par Jésus-Christ » (Ac 10,36) « passe » de la foule et du peuple de Jérusalem (discours II et III : milieu israélite) à un auditoire païen chez Corneille (discours VII), où retentissent déjà ces affirmations :

En vérité je comprends que Dieu ne fait pas acception de personnes, mais qu'**en toute nation** celui qui le craint et pratique la justice trouve accueil auprès de lui. [...] C'est à [Jésus] que tous les prophètes rendent témoignage : la rémission des péchés est accordée par son nom **à quiconque croit en lui**. (Ac 10,34.43)

La question de l'admission des nations au seul titre de la foi se retrouve également à l'articulation majeure du livre des *Actes*, au lieu où s'entrelacent les cycles de Pierre et de Paul. Cette question, présentée alors comme un débat interne de l'Église, est au cœur de deux discours de Pierre situés à Jérusalem : abordée dans le discours VIII (Ac 11,5-

¹ Sur l'observation de ces parallélismes, v. Première partie, Ch. II, § 3.2., pp. 51-52 et Ch. III, § 1., p. 75.

17), elle se résout après le discours XI (Ac 15,7-11). Ces deux discours sont encadrés par les discours VII (Ac 10,34-43 : Pierre chez Corneille) et XII (Ac 17,22-31 : Paul au milieu de l'Aréopage) qui, tous deux, sont des prédications à portée universelle prononcées en milieu païen, sans citation de l'Écriture. Le discours de Paul à Antioche de Pisidie (Ac 13,16-41) forme ainsi le centre d'un dispositif en chiasme¹ :



Mis en valeur par cette structure, le premier discours de Paul affirme lui aussi la rémission des péchés et la justification accordée à tout homme qui croit (v. Ac 10,43) :

Sachez-le donc, frères, c'est grâce à [celui que Dieu a ressuscité] que vous est annoncée la rémission des péchés. Dans la loi de Moïse, vous n'avez pas pu pleinement obtenir d'être justifiés : quiconque croit en lui est justifié. (Ac 13,38-39)

Les discours d'annonce de Pierre en milieux israélite² et païen (II, III et VII) semblent donc aboutir à ce discours de Paul. De ce même discours partent des thématiques récurrentes dans les discours de Pierre à l'assemblée de Jérusalem (X) et de Paul en jugement (XVII et XXII), ainsi que nous l'avons établi précédemment³. Le premier discours de Paul est donc bien central dans la composition des *Actes* en raison du sens général de la narration qui vise l'extension de l'annonce évangélique.

La narration comprend également une dimension judiciaire. Dans l'assemblée de Jérusalem, il s'agissait de juger « Barnabé et Paul expliquant les signes et les prodiges que Dieu, par leur intermédiaire, avait fait dans les nations » (Ac 15,12). Lorsqu'il prononce ses discours de défense, Paul évoque son envoi aux nations et la rémission des péchés par la foi au Seigneur Jésus. Le contexte judiciaire, partant des premières comparutions d'apôtres à celles de Paul, est ainsi englobé par la problématique première de l'évangélisation, et particulièrement auprès des nations. La répartition des discours fait du contexte judiciaire une sous-partie de l'inflexion globale de l'œuvre. La structure de

¹ Il s'agit bien d'un *chiasme rhétorique* : fondé sur des parallélismes de termes, sa propriété essentielle « est de se focaliser sur un élément central qui est ainsi mis en valeur » (R. MEYNET, 1979, p. 58). On notera au passage que cette structure forte ignore le discours de Jacques dans l'assemblée de Jérusalem (XI : Ac 15,13-21). La position de Jacques est reléguée en marge par les Actes (v. Deuxième partie, Ch. I, § 2.2.1.3., pp. 117-118).

² Nous avons, par ailleurs, montré l'identité des schémas interlocutifs entre les discours II et III de Pierre et IX de Paul, tous trois en milieu israélite (Première partie, Ch. II, tableau au § 3.4., pp. 63-64).

³ Ci-dessus et Première partie, Ch. II., § 3.2., pp. 51-52 et 55-56.

composition des *Actes*, ici encore, obéit à un objectif rhétorique : verser l'aspect judiciaire de la narration au propos délibératif¹.

Secondaire, la dimension judiciaire n'est cependant pas sans importance. Elle place les questions de l'envoi aux nations et de l'accès au salut par la foi au cœur d'un débat. C'est en effet à ce titre que Pierre et Paul ont été amenés à se défendre au sein d'assemblées chrétiennes. La symétrie de construction des deux volets du cycle de Paul² place les deux discours sous la présidence de Jacques à Jérusalem (X et XI) en parallèle avec les deux discours de Paul également à Jérusalem, devant la foule puis le Sanhédrin (XVII et XVIII) : ce sont des discours en contexte de jugement qui, deux à deux, ouvrent chacun des volets du cycle de Paul. Implicitement, le rédacteur suggère ainsi qu'une Église, celle de Jérusalem, est comparable au Sanhédrin lorsque ses membres s'opposent au projet de Dieu et du Seigneur Jésus concernant l'envoi de ses témoins aux nations. Nous pouvons rendre compte, de cette manière, des similitudes entre le discours de Gamaliel dans le Sanhédrin et celui de Syméon-Pierre dans l'assemblée de Jérusalem. Ce sont en effet deux discours qui, en contexte judiciaire, ne sont prononcés ni par l'instance plaignante, ni par l'accusé, ni par le juge. Dans les deux cas, l'argument du risque de s'opposer à Dieu est employé :

N'allez pas risquer de vous trouver en guerre avec Dieu ! (Ac 5,39)

Maintenant, pourquoi provoquer Dieu en imposant à la nuque des disciples un joug que ni nos pères ni nous-mêmes n'avons été capables de porter ? Mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, exactement comme eux ! (Ac 15,10-11)

Nous constatons donc comment, tant du point de vue du passage de l'annonce d'Israël aux nations que du point de vue judiciaire, les discours du cycle de Paul déploient ce que les discours du cycle de Pierre inauguraient. En un mot, Paul parle et agit dans la continuité des premiers apôtres, mais en plus grand. Le cycle de Paul contient deux fois plus de discours que celui de Pierre (seize dans celui-là, pour huit dans celui-ci). Six discours sont prononcés dans la série où Paul est en jugement (XVII à XXII), contre trois à l'occasion des premières comparutions (IV à VI). Parmi ces discours, un seul n'est pas le fait d'un apôtre dans le cycle de Pierre (discours V de Gamaliel), alors

¹ Deuxième partie, Ch. III, Conclusion, pp. 155-156.

² Première partie, Ch. II., § 2.4.2., p. 42 : [discours IX [X à XVI : 7 discours] / [XVII à XXIII : 7 discours] XXIV].

que le second volet du cycle de Paul comprend deux discours de ce type (discours XIX de Tertyllos et XXI de Festus). Le monde païen commence certes à être rejoint par Pierre (discours VII chez le centurion Corneille), mais cette aventure est manifestement celle du cycle de Paul : outre le discours de Paul au milieu de l'Aréopage (XII), le rédacteur y donne aussi la parole à des représentants du monde gréco-romain (discours XIII de Gallion, XIV de Démétrios, XV du Secrétaire de l'assemblée d'Éphèse et XXI de Festus). Ici, le rédacteur des *Actes* entend persuader du rôle prééminent de Paul dans l'effectuation du programme apostolique énoncé par le Seigneur Jésus dès le début de la narration.

Paul est bien celui qui accomplit ce qui n'avait fait que commencer dans le cycle de Pierre. La manière dont est raconté le passage de Paul aux nations à la suite de son premier discours à Antioche de Pisidie, discours central dans les *Actes*, n'explique-t-elle pas les termes de l'injonction initiale du Seigneur Jésus aux premiers apôtres ?

[développement du discours IX] C'est à vous d'abord que devait être adressée la parole de Dieu. Puisque vous la repoussez [...], alors nous nous tournons vers les nations. Car tel est bien **l'ordre que nous tenons du Seigneur** : Je t'ai établi lumière des nations, pour que tu sois salut **jusqu'à l'extrémité de la terre.**
(Ac 13,46-47)

[introduction des Actes] Vous serez pour moi témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et **jusqu'à l'extrémité de la terre.** (Ac 1,8)

La répartition des discours obéit ainsi à un propos rhétorique et forme en elle-même une structure qui donne l'orientation de l'œuvre. L'auteur veut persuader le lecteur : l'obéissance à la volonté de Dieu et du Seigneur Jésus implique de collaborer à l'extension progressive de l'annonce de la bonne nouvelle, d'abord à Israël puis aux nations ; le lecteur doit juger lui-même dans le débat concernant l'admission des nations au seul titre de la foi et prendre parti pour les paroles et l'action de Paul en la matière ; ce jugement attendu du lecteur conforte à son tour l'objectif délibératif : après lecture du texte, il s'agit de passer de la réception du « discours » interne à la communauté des disciples (le *logos* des *Actes*) au témoignage de « l'évangile de la grâce » (Ac 20,24) « jusqu'à l'extrémité de la terre » (Ac 1,8 et 13,47).

1.2. La concaténation des discours

Cette composition d'ensemble des discours, qui vient d'être examinée sous l'angle de leur répartition, est également sensible selon un autre point de vue. La lecture fait en

effet apparaître un procédé de *concaténation* des discours : leurs énoncés sont liés les uns aux autres par des enchaînements progressifs, ce qui suppose un travail global de rédaction. Cette activité rédactionnelle s'exerce de trois manières.

Premièrement, les discours successifs présentent des énoncés qui utilisent des démonstrations antérieures. Par exemple, le discours de Pierre à la foule de Jérusalem veut établir que Jésus est le Christ (le Messie) :

Dieu l'a fait Seigneur et **Christ**, ce **Jésus** que vous, vous avez crucifié. (Ac 2,36).

Mais, dès le *dialogue* qui suit ce discours, la démonstration devient implicite par le simple emploi onomastique du titre :

Repentez-vous, et que chacun de vous se fasse baptiser au nom de **Jésus-Christ**. (Ac 2,38)

Puis cette titulature messianique de Jésus se retrouve dans les *discours* suivants :

C'est par le nom de **Jésus-Christ** le Nazôréen, crucifié par vous, ressuscité des morts par Dieu... (Ac 4,10)

La bonne nouvelle de la paix par **Jésus-Christ**. (Ac 10,36)

Nous avons là un indice du rapport ordonné des énoncés entre eux dans les discours : un élément démontré est ensuite utilisé sans autre forme de procès, alors qu'il contient une affirmation implicite.

Deuxièmement, il convient de rappeler ici que certains discours intègrent dans leurs énoncés des développements de discours antérieurs¹. Par exemple, les contenus des dialogues qui suivent les discours de Pierre à la foule (Ac 2,14-36) et de Paul à la synagogue d'Antioche de Pisidie (Ac 13,16-41) rendent respectivement possibles certains éléments des discours de Pierre au peuple (Ac 3,12-26) et de Pierre aux apôtres et anciens de Jérusalem (Ac 15,7-11). Si bien que, dans ce dernier cas, le discours prononcé dans l'assemblée de Jérusalem, théoriquement rapporté à l'action *de Pierre* chez Corneille (Ac 10-11), n'est intelligible que compte tenu du premier discours *de Paul*.

Troisièmement, des thèmes communs relient les discours. Longuement énoncés dans certains d'entre eux, ils sont simplement rappelés dans d'autres grâce à un vocabulaire similaire. Le paragraphe précédent a déjà donné l'occasion de le constater à propos des expressions de l'envoi de Paul aux nations et de l'admission des nations au seul titre de la foi. Citons un seul autre exemple du même procédé².

¹ Deuxième partie, Ch. III., § 2.1., pp. 139-142.

² Pour une étude détaillée, on pourra comparer en outre :

- Ac 3,22-23 et Ac 7,37, à propos du thème de la venue, en la personne de Jésus, du « prophète comme Moïse » ;
- Ac 1,17.22 ; 10,39-41 ; 13,31 ; 20,24 et 26,16, à propos du « ministère du témoignage de la résurrection » ;
- Ac 2,26 ; 23,6 ; 24,15 ; 26,6-8 et 28,20, à propos de « l'espérance » liée à particulièrement à la résurrection.

Le thème de l'annonce de la résurrection de Jésus donne lieu à un raisonnement développé dans le discours de Pierre après la Pentecôte, dont de brefs éléments sont repris dans le premier discours de Paul :

[discours] Mais **Dieu l'a ressuscité** en le délivrant des douleurs de la mort, car il n'était pas possible qu'elle le retienne en son pouvoir. **David** en effet dit de lui :

[citation] Je voyais constamment le Seigneur devant moi, car il est à ma droite, pour que je ne sois pas ébranlé. Aussi mon cœur était-il dans la joie, et ma langue a chanté l'allégresse. Bien mieux, ma chair reposera dans l'espérance, car tu n'abandonneras pas mon âme au séjour des morts et **tu ne laisseras pas ton saint connaître la décomposition**. Tu m'a montré les chemins de la vie, tu me rempliras de joie par ta présence.

Frères, il est permis de vous le dire en toute liberté : le patriarche David est mort, il a été enseveli, son tombeau se trouve chez nous jusqu'à ce jour. Mais il était prophète [...]. Il a donc vu d'avance et a parlé de la résurrection du Christ :

[citation] Il n'a pas été abandonné au séjour des morts et sa **chair n'a pas connu la décomposition**.

Ce Jésus, **Dieu l'a ressuscité**, nous tous en sommes témoins. (Ac 2,24-32)

[discours] Que **Dieu ait ressuscité [Jésus]** des morts, sans retour possible à la **décomposition**, c'est bien ce qu'il avait déclaré :

[citation] Je vous donnerai les saintes de **David**, les crédibles.

C'est pourquoi il dit aussi dans un autre passage :

[citation] **Tu ne laisseras pas ton saint connaître la décomposition**.

Or David, après avoir été en son temps au service du plan de Dieu, s'est endormi, a été mis auprès de ses pères et il a connu la **décomposition**. Mais **celui que Dieu a ressuscité n'a pas connu la décomposition**. (Ac 13,34-36)

Certes, les deux discours s'appuient sur la citation du Psaume 15¹. Cependant, l'interprétation de l'Écriture en la matière

n'est vraiment développée que dans le discours inaugural de Pierre, au jour de la Pentecôte, et dans le discours inaugural de Paul, à Antioche de Pisidie. [...] Longuement exposé en 2,25-32, l'argument est simplement rappelé en 13,35-37 : Luc suppose que le lecteur du discours de Paul se souviendra des explications qui lui ont été fournies dans le discours de Pierre.²

Les éléments de certains discours ne sont donc que des rappels d'amples argumentations antérieures. Les enchaînements qui relient différents discours permettent ainsi au lecteur de les comprendre les uns grâce aux autres. De cette manière, le lecteur est convié à collaborer au sens de l'œuvre : lui seul peut faire le lien entre les discours, lui seul est capable d'en restituer le contenu implicite lorsque des énoncés résument les raisonnements déployés explicitement à l'occasion de discours précédents. Cette stratégie de l'implicite est un mode de persuasion du lecteur. Il doit en effet avoir intériorisé des logiques argumentatives pour les restituer au fil du texte.

¹ « Tu ne laisseras pas ton Saint connaître la décomposition » Ps 15,10 d'après la Septante.

² DUPONT, 1984, p. 75.

1.3. Les genres des discours

Avec la notion de « genre rhétorique », nous faisons appel à d'autres liens de composition entre les discours. Parmi les trois genres définis par Aristote¹, l'auteur des *Actes* semble ne retenir que les genres délibératif et judiciaire. Les assemblées internes à un groupe ou une institution, dont l'objectif est de prendre une décision utile, relèvent naturellement du genre délibératif. Les discours en contexte de jugement statuent sur ce qui est juste ou injuste à propos de faits passés et se rapportent ainsi au genre judiciaire. De manière plus originale par rapport à la rhétorique hellénistique², l'auteur des *Actes* explore, avec les discours d'annonce, une forme particulière du genre délibératif. En effet, lorsqu'un disciple du Seigneur Jésus s'adresse à une assemblée pour la persuader de croire la bonne nouvelle, il propose à ses membres de ce décider en vue de l'utile et entend faire communauté avec eux³. Annoncer ce qui est bon (εὐαγγελίζομαι) a pour conséquence éventuelle de faire assemblée (ἐκκλησια) avec de nouveaux convaincus.

Nous avons ainsi, depuis le début de notre recherche, établi progressivement l'existence de trois « familles de discours », observables dans les *Actes* tant par l'étude de leurs schémas interlocutifs que par leur classement selon le genre rhétorique. La première famille est celle des délibérations d'assemblées : le premier discours des *Actes* (discours I, Pierre au milieu des frères, Ac 1,16-22) en est un exemple ; cette famille relève du genre délibératif. Deuxième forme du genre délibératif, la famille des discours d'annonce trouve un premier exemple avec le discours de Pierre à la foule de Jérusalem (discours II, Ac 2,14-36). Vient enfin la famille des discours relevant du genre judiciaire, dont un exemple assez caractéristique peut être fourni avec le discours de Pierre aux apôtres et aux frères de Jérusalem (discours VIII, Ac 11,5-17).

Cependant, chacune de ces familles discursives connaît une évolution au cours de la narration. Les délibérations d'assemblées se teintent progressivement d'une note

¹ ARISTOTE, *Rhétorique*, L. I, Ch. 3, 1358b, p. 84. Le genre délibératif conseille et déconseille, a pour temps l'avenir et pour objet ce qui est utile ou nuisible ; le genre judiciaire accuse et défend, a pour temps le passé et pour objet ce qui est juste ou injuste ; le genre épideictique loue et blâme, a pour temps le présent et pour objet ce qui est beau ou laid.

² Sur le classement des discours, v. en particulier M. DIBELIUS, 1956, pp. 178-185; la forme originale des discours dits « missionnaires » par Martin DIBELIUS n'est cependant pas inédite dans la littérature hellénistique, puisqu'elle s'interprète selon le genre rhétorique délibératif. Sur le classement en fonction des modes et des contextes interlocutifs, v. Première partie, Ch. II, § 3.4., pp. 64-65.

³ Sur « l'argument de communauté », v. Deuxième partie, Ch. I, § 2.2.2.1., pp. 119-120.

judiciaire¹, et aboutissent à la présentation du seul Paul comme chef de communauté et héritier dans le ministère apostolique du témoignage de la résurrection². A partir de l'intervention de Pierre chez Corneille (VII : Ac 10,34-43), les discours d'annonce s'universalisent et passent de l'action collective à l'initiative personnelle de Pierre et de Paul, pour laquelle ils sont pris à partie. Les discours judiciaires subissent, quant à eux, une dramatisation commandée à partir de la comparution et du martyre d'Étienne et ils contiennent des éléments délibératifs³.

Les deux genres rhétoriques représentés dans les *Actes* ne sont donc pas imperméables l'un à l'autre : des éléments d'annonce relevant du genre délibératif sont placés en contexte judiciaire, et des éléments judiciaires en contexte délibératif. Notre auteur enfreindrait-il les lois de composition rhétorique ? Penser cela procéderait d'une lecture simplifiée d'Aristote. Si ce dernier distingue en effet entre les genres pour exposer les différents domaines de moyens de persuasion, il effectue également de fréquents renvois entre eux, montrant par là qu'ils ont des éléments en commun⁴. La composition des discours des *Actes* est donc bien conforme à l'art rhétorique. Les relations entre les genres permettent en particulier, avec le plan de répartition des discours, de verser les délibérations d'assemblées et les jugements au service de la dimension délibérative : l'œuvre tend à persuader de la nécessité d'une destination universelle de l'annonce.

Les discours, grâce à leur répartition dans l'œuvre, leurs liens et leur classement en genres, ne peuvent se comprendre que les uns par rapport aux autres. Cette compréhension globale ne peut être le fait que du lecteur qui maîtrise ainsi, avec l'auteur, la diction générale du sens. D'une certaine manière, nous pouvons donc affirmer que les discours sont l'objet d'une *dispositio* : ils sont répartis dans les *Actes* comme le sont les

¹ V. Première partie, Ch. II, § 3.4., p. 65 et Deuxième partie, Ch. I, § 2.2.1.3., pp. 115-118.

² Ac 1,17.22.25 :

Τον κληρον της διακονιας ταυτης / μαρτυρα της αναστασεως / της διακονιας ταυτης και αποστολης ;
et Ac 20,21.24 :

διαμαρτυρομενος / την διακονιαν ην ελαβον [...] διαμαρτυρασθαι το ευαγγελιον της χαριτος του Θεου.
V. notre exposé d'ensemble sur cette présentation dans la Deuxième partie, Ch. I, § 2.2.1.1., pp. 110-111.

³ La première comparution de Pierre (avec Jean) en Ac 4,9-12 (discours IV) est par exemple un discours plutôt délibératif en contexte judiciaire, ce qui peut s'expliquer par le fait que Pierre et Jean comparaissent ici devant les chefs, les anciens et les scribes, et non pas devant le Sanhédrin. Paul, quant à lui, ne cessera pas de proclamer la résurrection au cours de ses discours de défense (Ac 22,8 ; 23,6 ; 24,15 ; 26,8).

⁴ V. en particulier ARISTOTE, op. cit., L. I, Ch. 9, 1367b-1368a, pp. 113-114 ; Ch. 10, 1368b.1369b, pp. 116.119.

différents moyens de persuasion dans les discours. Le texte des *Actes des Apôtres* se présente ainsi à son lecteur comme un discours rhétorique global, ainsi que son prologue l'augurait, et non pas comme un « récit »¹. Croire est le résultat attendu de l'acte de raconter, comme le présuppose la citation qui conclut le discours de Paul à Antioche :

Dans les jours qui sont vôtres, moi je ferai une œuvre, une œuvre que vous ne croiriez (πιστευσητε) pas même si on vous la racontait (εκδιηγηται). (Ac 13,41)

2. *Narration, discours, citations*

En effet, la dédicace de l'œuvre place le texte sous le registre initial d'un « discours » adressé² et la structure du livre des *Actes* déploie celle des discours. De la même manière que les discours contiennent des éléments narratifs (διηγησις) et incluent des citations (μαρτυρες), la narration globale cite, à preuve de sa thèse, les témoignages illustres des apôtres³. De plus, le travail rédactionnel applique les contenus des citations au contexte interlocutif pour que l'auditoire des discours les reçoive, comme les contenus des discours ont pour destinataires non pas leurs auditoires explicites mais le récepteur de la narration⁴. Enfin, ce sont bien les discours rapportés qui donnent sens à la diégèse et permettent son interprétation, comme les citations dans les discours donnaient le sens des événements racontés⁵. Le discours persuasif est ainsi la forme générique du livre des *Actes des Apôtres*.

En surface, le cadre narratif rapporte des discours, qui contiennent des citations. Or, l'usage d'éléments métadiégétiques⁶ inverse la hiérarchie de l'ordre dans lequel le lecteur reçoit les composantes du texte. Structurellement, la citation acquiert ainsi un statut supérieur au discours, lui-même placé au-dessus de la narration. Le discours est ainsi au centre d'un dispositif ternaire [narration / discours / citation] qui se distribue à partir de lui. Il convient donc, d'une part, de revenir sur la primauté hiérarchique de la citation et, d'autre part, de s'interroger sur l'utilité de la narration.

¹ V. Première partie, Ch. I, § 2., pp. 14-15.

² Première partie, Ch. I, § 2., pp. 14-18.

³ Première partie, Ch. III, § 3.2., pp. 85-86 ; Deuxième partie, Ch. I, §§ 1., pp. 92-95 et 2.2.1.2., pp. 111-115.

⁴ Sur ce trope communicationnel, v. Première partie, Conclusion, p. 87.

⁵ Deuxième partie, Ch. I, §§ 2.1.2., pp. 99-102 et 2.2.1.2., pp. 111-115.

⁶ Première partie, Ch. I, § 2., p. 16.

Dernier terme d'une structure en enchâssement, la citation intègre les discours et la narration des *Actes des Apôtres* dans une histoire continue des médiations de la parole, une histoire prophétique¹. Le rapport au temps que son usage implique suggère la dimension d'une infinité : infinité, dans le passé, d'une origine de la parole en Dieu (citations de l'Écriture) ; infinité, dans l'avenir, de l'irruption toujours possible de l'intervention du Ressuscité (citations intratextuelles).

Roland Barthes a remarquablement démontré, à propos des chapitres 10 et 11, combien le texte des *Actes*, dans l'incessante diffraction du message et sa répétition à des destinataires multiples, est un discours sur la communication elle-même : à travers la narration, s'affirme la course inéluctable d'une bonne nouvelle annoncée :

Ce texte des *Actes*, structurellement, apparaît comme le lieu privilégié d'une intense multiplication, diffusion, dissémination, réfraction de messages. [...] Il y a une sorte de réfraction permanente autour de la notion de communication illimitée, vulgarisée. Au fond, ce que ce récit met en acte diagrammatiquement, c'est cette idée d'illimité².

La citation constitue ainsi la fondation de la représentation narrative d'une diffusion illimitée de l'annonce, qui ne connaît pas les frontières de culture, d'espace et de temps, sinon peut-être aux jours de la « restauration » universelle (Ac 3,21). De plus, la liberté prise dans l'usage de la citation comme la variation de ses formes, tirées des Écritures ou de la littérature grecque selon le contexte, issues du livre des *Actes* lui-même, montre qu'aucune *écriture* n'est divinisée. Nous verrons en effet que seule la parole sera dite « de Dieu » ou « du Seigneur », à l'occasion de ses médiations représentées par la narration³.

Pourquoi donc avoir fait œuvre historiographique plutôt qu'avoir composé un discours général ou un traité de l'argumentation chrétienne ? La narration rapporte en style direct des énoncés qui, le plus souvent, sont peu déterminés dans l'espace, le temps, ou du point de vue de leurs interlocuteurs. Pourtant, les discours sont inséparables de leurs contextes narratifs, des événements racontés. Ainsi, le travail de la narration « incarne » les actes de langage : il n'est pas de « parole » en dehors d'une histoire

¹ V. Première partie, Ch. III, § 3.1., pp. 84-85.

² BARTHES, 1971, pp. 202 et 203, à propos du texte d'Ac 10-11.

³ V. *infra*, Ch. III, § 2.1.

collective ou personnelle. La répétition des discours s'avère ainsi impossible et la visée rhétorique déployée par la narration se fait invitation à la créativité oratoire incessante, d'autant qu'aucune prise de parole n'est dictée. Le lecteur est rendu à l'exercice de sa propre responsabilité, dans les déterminations de sa propre histoire et de celle de ses auditeurs. Cette responsabilité du lecteur est par ailleurs convoquée par la composante narrative qui, en tant que telle, rend nécessaire sa capacité à discerner le sens. Traité *implicite* de rhétorique, le livre des *Actes* implique le travail de décodage du lecteur, source de son plaisir,

plaisir, pour l'encodeur, de dissimuler sa véritable intention communicative, et de la voir cependant, selon son vœux, découverte ; plaisir, pour le décodeur, de parvenir à résoudre cette énigme que constitue la formulation indirecte ; et pour tous les deux, plaisir d'une connivence.¹

La rhétorique n'est pas la dialectique, et les moyens de la persuasion ne sont pas ceux de la démonstration. Ainsi, la narration est versée à l'art de persuader, dont elle constitue en fait une des *pisteis*. Les *Actes*, comme discours relevant de l'art de persuader, s'interprètent comme une pièce versée au débat judiciaire en vue d'un objectif délibératif.

En effet, la *narratio* des *Actes* établit à destination des communautés croyantes, du point de vue délibératif, l'*utilité* de l'action à la manière de Pierre et Paul, action à poursuivre dans le *futur*. En *jugeant* en faveur de l'action de Paul, préparée par celle de Pierre ou Étienne, et contre ceux qui, du dedans ou du dehors, se sont opposés à eux, le texte justifie les uns et condamne les autres. De plus, « l'éloge se tire des actions », et elle est « un logos qui manifeste la grandeur de la vertu », en montrant en particulier que l'agent « agissait par choix »². *Raconter* les actions délibérées des apôtres, conformes à leurs prises de parole, qualifie comme crédibles ceux qui les ont posées³ et sert ainsi l'objectif persuasif de l'œuvre : poursuivre l'histoire des « actions d'apôtres ».

En montrant l'*actualité* permanente du message unique délivré par Pierre et Paul¹, c'est bien au *présent* de la réception du texte que le lecteur est sommé de prendre partie en jugeant entre ceux dont les paroles et les actes furent utiles et dignes de foi et ceux dont les paroles et les actes furent nuisibles et contraires à la vertu. Si tel est son jugement, le lecteur se voit persuadé de poser à son tour des actes libres et conformes à l'histoire racontée. Œuvre historiographique orchestrant discours et citations, le texte des

¹ KERBRAT-ORECCHIONI, 1986, p. 277.

² ARISTOTE, *Rhétorique*, L. I, Ch. 9, 1367b, p. 112.

³ « ΑΞΙΟΠΙΣΤΟΙ » : v. Deuxième partie, Ch. III, § 2.2., p. 142 et note 1.

Actes plaide pour l'utilité d'une tradition apostolique à poursuivre dans le futur. Au cours de l'histoire, selon les exemples de Pierre et de Paul, l'exercice illimité du témoignage apostolique requiert sans cesse de nouveaux ministres.

3. *L'œuvre à Théophile*

En outre, la composition d'un discours sur l'art et la nécessité d'annoncer la bonne nouvelle, sous la forme narrative, permet d'établir le texte des *Actes* en continuité avec le troisième évangile. Sans aborder la vaste question de l'unité *Luc-Actes* dans toute son ampleur², nous allons l'examiner à partir de l'inflexion rhétorique d'une œuvre qui cherche à impliquer le lecteur.

3.1. Le lecteur, interprète de l'œuvre à Théophile

Une tension entre annonce et accomplissement traverse certes les discours³, mais aussi toute l'écriture lucanienne. Nous l'avons dit, par exemple, à propos du programme initial énoncé par le Seigneur Jésus (Ac 1,8) qui s'accomplit progressivement jusqu'à être récapitulé par l'itinéraire de Paul. Les premières prolepses de l'action apostolique déployée dans les *Actes* sont cependant à chercher plus haut, dans le troisième évangile⁴.

Prenons pour exemple le discours que Jésus prononce dans la synagogue de Nazara (Lc 4,16-30). Ce discours semble en effet contenir en germe, selon bien des aspects, les προξεις racontées dans les *Actes*. Les conjonctions de vocabulaire entre cette section de *Luc* et le texte des *Actes* concernent singulièrement les discours et les événements ayant trait au passage de la prédication en monde israélite à l'évangélisation des nations⁵, passage opéré d'abord par Pierre, puis par Paul.

La narration de l'entrée de Pierre chez Corneille (Ac 10) se présente comme une illustration de la thématique prophétique de Lc 4,25-27. Ici, Elie est envoyé auprès d'une

¹ Deuxième partie, Ch. III, § 3.2., pp. 151-152.

² Parmi les contributions récentes, v. J.N. ALETTI, 1998, et le *Colloquium Biblicum Lovaniense XLVII*, « Luc et Actes », Juillet 1998 (à paraître).

³ V. Deuxième partie, Ch. I, § 2.1.2., pp. 99-102.

⁴ DUPONT, 1984, pp. 457-511 ; MARGUERAT, 1998, p. 1.

⁵ Sur les rapports entre Lc 4,16-30 et le texte des Actes concernant le rapport Juifs – Nations : v. A. GEORGE, 1964, p. 28 ; L. CROCKETT, 1969, pp. 178-182 (en particulier quant au parallélisme avec Ac 10-11) ; I.H. MARSHALL, 1978, pp. 24-25 ; J.N. ALETTI, 1985, pp. 440-441 (en particulier quant au parallélisme avec Ac 13).

veuve étrangère, à Sarepta, dans un contexte de famine. Là, Pierre a faim et accepte de ce rendre chez un païen. A la Maison de Corneille, il annonce l'impartialité de Dieu auprès duquel tout homme trouve *accueil* (δεκτος : Lc 4,19.24 et Ac 10,35). Aux dires de Jésus, Elisée *a purifié* (εκαθαρισθη : Lc 4,27) un étranger, Naaman le Syrien. Pierre, quant à lui, est invité à ne pas considérer comme impur ce que Dieu *a purifié* (εκαθαρισεν : Ac 10,15 et 11,9)¹. Dans son discours, outre le thème de l'accueil, nous trouvons aussi celui de l'*évangélisation* (ευαγγελισασθαι : Lc 4,18 et ευαγγελιζομενος : Ac 10,36 ; κηρυξαι : Lc 4,18.19 et Ac 10,42), de la *rémission des péchés* (αφεσις : Lc 4,18 ; αφεσις αμαρτιων : Ac 10,43), du *témoignage des prophètes* (προφητης : Lc 4,17.24 ; οι προφηται μαρτυρουσιν : Ac 10,43) rendu à Jésus auquel Dieu a conféré l'*onction d'Esprit Saint* (πνευμα κυριου επ εμε ου εινεκεν εχρισεν με : Lc 4,18 ; εχρισεν αυτον ο θεος πνευματι αγιω : Ac 10,38).

Le plus grand nombre de parallélismes entre les textes du troisième évangile et celui des *Actes* convergent cependant vers Paul. Comme Jésus, il entre dans une synagogue le jour du sabbat (Lc 4,16 et Ac 13,13.44 ; 14,1 ; 17,1 ; 18,4 ; 19,8), *selon son habitude* (κατα το ειωθος : Lc 4,16 et Ac 17,2). Il y déclare *accomplies* les paroles des prophètes (Lc 4,21 et Ac 13,27), *annonce la bonne nouvelle* (Ac 13,32) et la *rémission des péchés* (Ac 13,38). A Milet, pour les anciens d'Éphèse, il rappelle le ministère qu'il reçut, le témoignage de l'évangile de la *grâce* (το ευαγγελιον της χαριτος : Ac 20,24), à la suite de Jésus, porteur des paroles de grâce (λογοις της χαριτος : Lc 4,22). Ce témoignage ne sera pourtant pas *accueilli* (ου παραδεξονται σου μαρτυριαν : Ac 22,18) par une grande part des membres de son peuple. On veut le mettre à mort, on le lapide et l'amène *hors de la ville* (εξω της πολεως : Lc 4,29 et Ac 14,19). Point d'accueil pour un prophète dans sa patrie (Lc 4,24) ! Comme Jésus, menacé de mort, *sort* (επορευετο : Lc 4,30) de chez les siens, Paul *sort* (απο του νυν εις τα εθνη πορευσομαι ; Πορευου οτι εγω εις εθνη μακραν εξαποστελω σε : Ac 18,6 et 22,21) vers les nations et poursuit sa route jusqu'à Jérusalem, où il *a été élevé* (ου ην τεθραμμενος : Lc 4,16 ; ανατεθραμμενος : Ac 22,3) et sera arrêté.

¹ Les éléments du discours de Jésus constituent une typologie vétérotestamentaire, toile de fond pour Ac 10. V. le thème de la purification selon la Septante (4R 5,13-14) opérée par un baptême (εβαπτισατο : 4R 5,13 et βαπτισθηναι : Ac 10,47.48). Sur la lecture typologique de l'Écriture en Lc 4,16-30, v. L. CROCKETT, 1969.

Ajoutons que d'autres éléments du troisième évangile ne peuvent viser que Paul dans les *Actes*¹. Par exemple, seul Paul témoigne devant les rois et les gouverneurs en présentant sa défense (Ac 24,10 ; 26,1)², conformément à l'annonce prêtée à Jésus :

On portera la main sur vous et on vous persécutera ; on vous livrera **aux synagogues**, on vous mettra en prison ; on vous traînera **devant les rois et les gouverneurs** à cause de mon nom. Cela vous donnera une occasion de témoignage. Mettez-vous dans l'esprit que vous n'avez pas à préparer votre **défense**.
(Lc 21,12-14)

Un tel réseau d'annonces et d'accomplissements ne peuvent être intelligibles sans une intense activité de lecture. Le récepteur des *Actes* est appelé par le rédacteur à interpréter ce second *logos* à partir de certains éléments du premier, et donc à percevoir que le troisième évangile est, pour partie, *composé en fonction des Actes des Apôtres*, singulièrement en fonction de Paul et de son envoi aux nations.

3.2. L'œuvre inachevée

Le lecteur est également amené à exercer un travail d'interprétation en raison d'un autre procédé complémentaire au procédé d'accomplissement d'annonces : une rhétorique du silence et de l'inachevé. Si la finale des *Actes* montre que l'action de Paul donne la source du travail rédactionnel du troisième évangile³, elle laisse néanmoins l'œuvre ouverte, et cela d'un double point de vue.

D'une part, la comparution de Paul devant César, maintes fois annoncée, comme par exemple dans ce passage⁴ :

Cette nuit même en effet, un ange du Dieu auquel j'appartiens et que je sers s'est présenté à moi et m'a dit : « Sois sans crainte, Paul ; il faut que tu comparaisse devant l'empereur ». (Ac 27,23-24)

n'est pas racontée, non plus que sa mort prévisible :

Alors il [Paul] nous répondit : « Qu'avez-vous à pleurer et à me briser le cœur ? Je suis prêt, moi, non seulement à être lié mais à mourir à Jérusalem pour le nom du Seigneur Jésus ». (Ac 21,13)⁵

D'autre part, le témoignage de Jésus-Christ, même parvenu à Rome à la fin des *Actes*, est loin d'avoir encore rejoint « l'extrémité de la terre » (Ac 1,8) !

¹ Sur les parallélismes entre Jésus (en Luc) et Paul (dans les Actes), v. Première partie, Ch. I, § 3.2.1., pp. 21-23.

² GRELOT, 1998, pp. 174-175 ; MARGUERAT, 1998, p. 7.

³ V. Première partie, Ch. I, § 3.2.1., p. 22.

⁴ V. également Ac 23,11 ; 25,11-12 ; 26,32.

⁵ V. également Ac 20,22-24.

Daniel Marguerat montre, grâce aux données de la littérature antique¹, que la fonction de cette *suspension narrative* en finale est de provoquer le lecteur à chercher la fin de l'histoire « en consonance avec son intrigue »². Ce procédé rhétorique corrobore ce que nous affirmions de l'instance narrative : en terminant son œuvre sur le tableau de Paul proclamant le Règne de Dieu (κυρουσσων : Ac 28,31) et enseignant tout ce qui concerne le Seigneur Jésus-Christ (Ac 28,31), en suggérant qu'il a lui-même pris la suite de Paul (Ac 1,1), l'auteur des *Actes* entend faire du lecteur le continuateur de la mission reçue : c'est à lui qu'incombe sa complétude, afin que la proclamation rejoigne l'extrémité de la terre.

C'est à eux, les porteurs de l'héritage de Paul, que songe Luc en rédigeant cet ultime sommaire par lequel le monde narratif va rejoindre le monde des lecteurs. [...] Ils étaient ainsi associés au témoignage du Ressuscité « jusqu'à l'extrémité de la terre » (1,8), un programme toujours ouvert, dont le sommaire conclusif offre comme l'anticipation, et qui attend de se recomposer dans la vie du lecteur au moment où celui-ci achève la lecture du livre.³

3.3. Des *Actes* à *Luc*

L'ensemble du diptyque dédié à Théophile s'interprète donc, à l'instar des discours délibératifs, comme visant une *πραξις* de ses destinataires. La narration est à verser à l'entreprise rhétorique, jusqu'à ses silences, et construit une circularité du sens entre les *Actes* et *Luc*. Ce dernier fournit des éléments d'intelligibilité du second *logos*, qui prend sa suite et l'évoque dès le commencement. Mais l'inverse est également permis par le texte : les *Actes* donnent des clés d'interprétation de l'ensemble de l'œuvre à Théophile.

¹ « L'auteur [i.e. Luc] conduit jusque là son récit, et laisse l'auditeur assoiffé de telle sorte qu'il comble de lui-même le manque par la réflexion. [...] Considère en effet que ce qui suit est absolument identique à ce qui vient avant » : JEAN CHRYSOSTOME (Hom. Act. 15 : Migne, P.G. 60,382), in D. MARGUERAT, 1993, p. 5.

Nous voyons ici une confirmation de l'hypothèse que nous formulions à propos de la narration du martyr d'Étienne (Première partie Ch. I, § 3.3.1., p. 26 et note 1), anticipation de celui de Paul, laissé dès lors sous silence mais imaginable par le lecteur. Les amateurs de techniques narratives trouveront une illustration contemporaine de ce procédé d'anticipation dans Yukio MISHIMA, *Le marin rejeté par la mer*, Gallimard, 1968, où le récit du meurtre du petit chat (pp. 74-80) préfigure celui du héros laissé sous silence.

² MARGUERAT, op. cit., p. 10. On notera la qualification du procédé par cet auteur de « rhétorique du silence » : la technique narrative est au service d'une visée rhétorique.

³ MARGUERAT, op. cit., pp. 20-21.

Récemment, Daniel Marguerat a fort bien résumé ce mouvement :

Ma thèse est que l'unité de l'œuvre à Théophile ne gît pas dans le texte, mais qu'elle s'événementie dans l'acte de lecture. Elle est l'œuvre du lecteur, de la lectrice, guidée par une série d'indicateurs mis en place par le narrateur à son intention : inclusions, prolepses, chaînes narratives et *syncrisis*. Parce qu'il fait constamment appel à sa mémoire, parce qu'il l'oblige à balayer les deux parties du diptyque lucanien, ce dispositif narratif conduit le lecteur à relire l'évangile à partir des *Actes* pour y chercher les clefs herméneutiques du récit.¹

Cependant, il convient de maintenir une différence de statut entre les *Actes* et le troisième évangile. Ce dernier, nous l'avons dit², tient le dédicataire à une certaine distance de l'écrivain. Tout ce qu'a fait et enseigné Jésus de Nazareth relève d'une information à laquelle le narrateur n'a plus accès. Dans le cas des *Actes*, en revanche, les interventions du Seigneur Jésus *après sa résurrection*, son ascension et la Pentecôte, sont racontées de manière telle qu'elles sont susceptibles de se reproduire à n'importe quel moment de l'histoire. De plus, il est possible au lecteur des *Actes* de s'identifier à la position narrative³ et à celle des locuteurs des discours d'annonce⁴ pour prendre la succession des témoins du Ressuscité selon le modèle paulinien. Par de multiples procédés d'écriture, le propos des *Actes* est de faire entendre son actualité et, par là, de rejoindre le monde du lecteur au présent de sa lecture.

Les discours d'annonce dans les *Actes* contiennent des narrations sur Jésus de Nazareth⁵. La narration (διηγησις : Lc 1,1) du troisième évangile se présente sous cet angle comme l'amplification d'un moyen de persuasion présenté dans les discours des *Actes* comme essentiel à toute prise de parole apostolique. *Luc* forme alors une réserve argumentative pour tous ceux qui, à leur tour, voudraient annoncer la bonne nouvelle avec quelque sûreté (ασφαλεια : Lc 1,4) en racontant « tout ce que Jésus avait fait et enseigné » (Ac 1,1). Ce faisant, *Luc* construit la figure du « prophète » attendu⁶ auquel tous ses disciples sont configurés dans la succession apostolique. Grâce aux deux volets de l'œuvre à Théophile, personne ne pourra égaler Jésus, alors qu'il est possible et même souhaitable de faire comme Pierre, Paul, ou le narrateur lui-même.

¹ MARGUERAT, 1998, p. 14.

² Première partie, Ch. I, § 2., pp. 17-18.

³ Idem, pp. 14-18 et Première partie, Ch. I, § 4., pp. 30-31.

⁴ Première partie, Ch. II, § 3.4., pp. 66-67.

⁵ Deuxième partie, Ch. I, § 1.1., pp. 92-93. « Comme si la vie, la mort et la résurrection de Jésus étaient désormais les seuls événements dignes d'être annoncés » (ALETTI, 1998, p. 125). Il faut relativiser ce propos, puisque la topique narrative dans les discours ne concerne pas uniquement Jésus.

⁶ Lc 4,16-30 ; 7,16.22 et Ac 3,22-24 ; 7,37.

Luc amplifie la composante narrative des discours des *Actes* annonçant la bonne nouvelle de Jésus-Christ : c'est un « évangile ». Les *Actes*, quant à eux, sont destinés à des lecteurs déjà évangélisés. Incontournable, la dimension narrative du livre des *Actes* n'est donc pas pour autant « insurpassable »¹ car elle est soumise au propos rhétorique. Elle peut certes s'interpréter selon le genre judiciaire, mais l'ensemble de l'argumentation concourt à faire des *Actes* une œuvre délibérative dont l'objet est de mener le lecteur à s'interroger sur l'action à entreprendre pour poursuivre la mission d'annonce universelle. Le texte, à l'instar de la plupart des moyens de persuasion déployés dans les discours, comporte une visée perlocutoire² : il invite à appliquer et à perpétuer le modèle proposé de l'action apostolique. En remettant *in fine* aux lecteurs, avec la discernement du sens, le choix de continuer l'annonce racontée, les *Actes* se présentent spécifiquement comme œuvre pratique de rhétorique. La pédagogie de la lecture mise en œuvre dans la composition des *Actes* est au service d'une pédagogie du ministère de la parole.

¹ ALETTI, 1998, p. 7.

² V. Deuxième partie, conclusion du Ch. I, pp. 124-125.